

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 368

Artikel: eNTRE NOUS

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

portant du logement sain à bas prix, basé sur une politique communale étendue à Zurich, et sur un mouvement coopératif en Suisse romande; M^e Steiger (Zurich) plaide pour une diminution sensible des charges fiscales pour les familles. M. Baumberger, Conseiller national, se fit l'avocat des familles nombreuses, et Sœur R. McRif exposa de façon émouvante les soucis et lesangoisses des femmes enceintes, et la façon rudimentaire par laquelle notre assurance-maladie s'acquitte des devoirs que la société a envers elles. M^e Gillabert insista sur la nécessité d'une formation ménagère pour toutes les jeunes filles, et M^e Dora Schmidt parla du travail rétribué de la femme, souvent nécessaire, et parfois dangereux pour la mère de famille.

Mais c'est à la deuxième partie, traitant du revenu familial que le point brûlant fut touché. Deux courants opposés, inconciliables semble-t-il, se manifestèrent quant au renouvellement à introduire dans notre vie économique. Aujourd'hui, alors que l'unité de travail des grandes familles rurales ou des familles d'artisans disparaît de plus en plus, alors que les deux tiers des familles sont réduites au régime industriel, alors que nombre de ces salariés sont rétribués en dessous d'une moyenne suffisante, il faut arriver à des mesures qui permettent à la famille de subsister, et aux parents de subvenir à l'entretien de leurs enfants sans avoir recours à l'aumône. M^e Gerhard et M^e Veillard, les chevilles ouvrières de notre Commission spéciale, développèrent le vaste sujet des allocations familiales. Se basant sur les résultats excellents du système franco-belge grâce aux caisses de compensation, M^e Veillard réclama de l'initiative privée l'introduction chez nous de mesures qui permettent à la famille de subsister de ses propres forces, en attendant de trouver un système général qui sera peut-être du domaine de l'assurance sociale. M^e Gerhard, de son côté, demanda que la collectivité porte sa part de responsabilité de l'entretien de la jeune génération, et qu'en attendant mieux, les abus les plus criants soient atténués par des mesures d'ordre privé et public. En cas d'incapacité de travail, de chômage, en cas de mort de celui qui a charge de famille ou encore, en cas d'insuffisance générale du revenu familial, des subventions prises sur les fonds publics ou fournies par des caisses de compensation doivent garantir l'existence des familles.

Ces propositions furent vivement combattues, tant par le représentant des associations patronales que par celui de l'Union syndicale. Un capital de plusieurs millions est investi dans les nombreuses organisations de prévoyance sociale de notre industrie, et patrons et ouvriers prévoient et refusent également l'abaissement du taux général des salaires au profit d'une rémunération plus élevée des pères de famille par le moyen de caisses de compensation. Le président de la Fédération des syndicats chrétiens-nationaux par contre se déclara partisan des allocations familiales, vu que c'est à l'économie publique privée et non à l'Etat de supporter les charges des familles de travailleurs.

Ainsi se termina cette longue suite d'échanges d'opinions sans aboutir pour le moment à un résultat tangible. La résolution finale, votée à l'unanimité, affirme l'immense importance du maintien de la famille et engage la Commission organisatrice de ces journées à poursuivre ses travaux et à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour appuyer les efforts en faveur de la sauvegarde économique de la famille.

de base à l'école réorganisée sont ceux de l'école active. Les classes ont été dotées de tous les perfectionnements imaginables; des laboratoires scolaires, des jardins biologiques ont été créés; les manuels nécessaires ont été édités, parfois luxueusement, et on a augmenté considérablement les cours universitaires de pédagogie, à mesure que l'on exigeait davantage des maîtres et des professeurs.

L'éducation du corps n'est pas négligée: les écoliers polonais de tout âge reçoivent des leçons de culture physique et d'hygiène. Les jeux, les sports, les excursions sont bien organisés, ainsi que la surveillance médicale de presque chaque école.

En ce qui concerne l'éducation morale et sociale, les institutions de self-government ont été développées, le mouvement des éclaireurs encouragé et l'enseignement religieux déclaré obligatoire. Châtiments corporels, punitions et récompenses ont disparu du régime actuel. Le nombre des enfants en âge scolaire augmente à la suite de la forte natalité d'après guerre, et il faut sans cesse fonder de nouvelles écoles et recruter de nouveaux maîtres.

Sous le régime précédent, il était admis que les écoliers parcourraient de très longues distances pour se rendre en classe; aujourd'hui la distance la plus grande ne doit pas dépasser trois kilomètres. Les tests les plus modernes, l'orientation professionnelle, l'application de la psychanalyse à la pratique scolaire, la coopération des parents, le théâtre scolaire, les salles d'école rendues plus attrayantes (tables individuelles, fleurs, tableaux, etc), pour ne citer que ces quelques points prouvent que la Pologne marche au pas des nations les plus avancées.

Malgré le programme surchargé, et malgré des rédactions inutiles sur bien des sujets déjà connus des assistants, cette ample discussion d'un problème aussi vital que celui du sort de la famille contribuera certainement à susciter la réflexion, à faire chercher des remèdes aux graves lacunes qui existent dans ce domaine et dont nous sommes tous responsables.

A. LEUCH.

Les femmes et les Commissions scolaires

Le Grand Conseil du canton de St-Gall a accepté en première lecture par 116 voix contre 12 le projet de loi qui reconnaît aux femmes le droit d'éligibilité dans les Commissions scolaires.

Nous en sommes enchantées pour nos Comités et souhaitons que ces bonnes dispositions de leurs législateurs se maintiennent au cours des débats ultérieurs. Mais lorsque nous regardons les choses de près, n'est-il pas effarant de constater qu'il nous faut saluer comme un progrès notable une disposition si simple et si naturelle? et que des femmes suisses en soient encore à devoir combattre pour pouvoir faire partie d'une Commission scolaire alors que dans plus de 20 pays les femmes sont membres de Parlements!...

Une femme peut-elle plaider devant un Tribunal militaire?

A première vue, nos lecteurs seraient sans doute tentés de répondre par la négative à cette question. Ils auraient tort, car le cas de femmes défendant des accusés en Conseils de guerre s'est présenté plusieurs fois, et ailleurs que dans des romans. Faut-il rappeler en premier lieu que même la monarchique Espagne d'avant la Révolution reconnaissait parfaitement à une femme l'avocat de plaider la cause d'un accusé devant un tribunal militaire? et que M^e Campomar, notamment, était à San Sébastien occupée à préparer la défense de son frère accusé de propagande républicaine, et passible de ce fait de vingt ans de prison, quand la Révolution vint lui apporter un acquittement inattendu.

En Tchécoslovaquie aussi, paraît-il, le cas s'est également présenté de femmes avocates qui ont défendu des soldats passant en Conseils de guerre, et l'une d'elles a pu obtenir l'acquittement de son client accusé de n'avoir pas répondu à son appel de mise de fond. Moins heureuse, un autre a cependant réussi à faire commuer en détention de forteresse la condamnation à mort prononcée contre un déserteur. Enfin, dans notre propre pays, pourtant si peu sympathique aux innovations de ce genre, on nous a signalé le fait que le Tribunal militaire de la 1^{re} division, siègeant à Lausanne, a entendu, le mois dernier, la plaidoirie d'une femme, M^e Alice Desceudres, si connue pour sa remarquable activité pédagogique, défendant un réfractaire pour motifs de conscience; ou, pour être tout à fait exacte, c'est une autre institutrice, M^e Duret, qui a devant le Tribunal la plaidoirie préparée par M^e Desceudres empêchée de se présenter personnellement. Certaines opinions dont nous avons recueilli l'écho ont attribué au fait de cette défense par une femme la sentence si particulièrement

Citons, pour conclure, les à-côtés d'une école primaire de Varsovie, comprenant, sous le self-government des élèves, les organisations suivantes: une société de secours mutuels, un club de sports, une société de travaux manuels, un club artistique et social, un poste de Croix-Rouge polonoise, un poste de la Ligue nationale de défense aérienne, une coopérative et une bibliothèque. La coopérative fournit aux élèves les articles scolaires nécessaires; les enfants les achètent en gros, établissent les prix de détails, gèrent le magasin et font eux-mêmes la comptabilité. Dans quelques grandes écoles existe un tribunal d'enfants qui éclairent et règle les malentendus entre écoliers et entre écoliers et autorités scolaires. Regrettant de n'en pouvoir parler ici plus longuement, nous ne pouvons que recommander la lecture de ce livre captivant à toute personne intéressante aux questions éducatives.

* * *

T. COMBE: *Le Petit Bréviaire du bon moral*. Imprimerie coopérative, La Chaux-de-Fonds. Prix: 1 fr. 25.

Sous ce titre, le bon écrivain neuchâtelois T. Combe nous donne le second volume de ses excellentes méditations, cent quatre pages de conseils, d'invitation à la paix intérieure, au recueillement, à la solidarité entre femmes, à la concorde dans la famille, à la saine éducation des enfants, etc. Accepter ce qui ne peut être changé, tirer le meilleur parti de notre lot, être de notre temps, pardonner aux autres, mais nous pardonner aussi à nous-mêmes nos erreurs quand elles n'ont pas été causées par la méchanceté, ces préceptes d'or, et beaucoup d'autres encore,

sévère qui a frappé le prévenu; mais, d'autre part, l'auditeur en chef de l'armée n'avait formé aucune objection à la demande du prévenu d'être défendu par une femme, estimant qu'il y avait lieu de fournir à celui-ci les moyens qu'il considérait comme les plus favorables. Il y a donc là un précédent intéressant.

Association suisse des femmes universitaires

Samedi 21 novembre dernier, vers la fin de l'après-midi, une cinquantaine de « femmes universitaires » débarquaient à Genève pour prendre part à la VII^e assemblée générale de l'Association suisse des femmes universitaires. Le premier acte se déroula à la Taverne de Plainpalais. La présidente de la section genevoise, M^e le Dr. Schaezel, dont on ne saurait trop louer le dévouement inlassable et les talents d'organisatrice, souhaita la bienvenue à ses hôtes; puis en entendit un rapport sur le récent Congrès des femmes médecins à Vienne. Le souper qui suivit, — organisé par groupe professionnels — fut cordial, joyeux et... bruyant, tant était grand le plaisir de se retrouver, de renouer connaissance avec des membres rencontrés les années précédentes à Zurich, Berne et ailleurs. L'allemand, le français, les accents les plus variés se confondaient en un brouhaha assourdissant. Certes, personne ne trouvait le temps long...

Le souper terminé, on émigra à l'Athénaïe pour y entendre une conférence de M^e K. Ponse, privat docent, directeur adjoint de la station de zoologie expérimentale, sur le problème des sécrétions internes et l'état actuel des recherches dans ce domaine. Cette heure fut certainement la plus belle de ces deux journées: en effet, quel plus grand régal peut-on offrir à des intellectuels qu'une conférence rigoureusement scientifique, présentée avec une clarté merveilleuse et un art parfait... La conférencière intéressa son auditoire au plus haut point, et ceux même qui n'étaient pas spécialisés dans les sciences purent suivre sans effort l'exposé de M^e Ponse, illustré de projections nombreuses. Inutile d'ajouter que M^e Ponse fut longuement applaudi par un public enthousiaste. La conférence fut suivie d'une réception charmante dans les salons de l'Athénaïe.

Dimanche matin, séance administrative dans l'une des salles de l'Institut des hautes études internationales. Les discussions furent parfois animées, mais sans paroles inutiles, car l'ordre du jour, très chargé, n'autorisait aucune digression superflue. On décida entre autres, sur la proposition de M^e le Dr. Gourfein, de créer un fonds de 25.000 fr. pour obtenir un lit au Sanatorium international universitaire à Leyssin. Quelques rapports de Commissions (Commission pour la création d'un bureau de placement pour les femmes universitaires, Commission des intérêts féminins, Commission pour l'échange international de professeurs secondaires), témoignèrent éloquemment de l'activité et de l'utilité incontestable de l'Association suisse des femmes universitaires.

Mais l'heure avançait. Il fallut interrompre la séance pour se rendre au Club international où avait lieu le banquet. Dans une des salles spacieuses du Club, sous la clarté diffuse d'un plan lumineux qui faisait oublier le jour gris de novembre et orait une *Stimmung* des plus

T. Combe les explique et les offre à nos méditations de l'année prochaine. Charmant cadeau à offrir à Noël, avec la certitude qu'il fera plaisir.

Le style est alerte et clair. Un exemple:

« Notre pauvre mère Eve au jardin d'Eden me fut guère russe, hélas! Qui d'elle ou du serpent entortilla l'autre? Curieuse et naïve, et désireuse de partager toute bonne chose avec son mari, elle dut avoir un peur froid dans le dos quand elle entendit cet Adam vraiment lâcheur jeter toute la faute sur elle.

« Qui sait? ce fut peut-être en cet instant qu'Eve devint russe. Elle se dit: Tiens! tiens! c'est donc là le caractère de l'homme! Il s'agira autre fois de ne pas y aller tout droit. Au lieu de lui tendre carrément la pomme, j'aurais mieux fait de la placer dans l'herbe, sur son passage et d'attendre la suite des événements.

« Vous trouverez mon exégèse trop familier, mais je vous avouerai que cet épisode de l'humanité primitive m'a toujours paru condenser la psychologie des deux sexes. Pourquoi l'Eve de tous les temps a-t-elle recouru à la ruse, disons plus poliment, à la diplomatie? Parce que l'Adam de tous les temps l'y oblige. Parce qu'elle est plus faible que lui, parce qu'il n'est pas toujours plus généreux qu'il ne fut dans l'histoire de la pomme.

« Remarquez aussi qu'à mesure que la liberté de la femme, son indépendance matérielle et son affranchissement social paraissent, la ruse féminine, armé inutile, est jetée de côté, et la bonne et franche épée de la droiture la remplace s'il y a un nœud à trancher. »

Il paraît, nous raconte T. Combe à la page précédant celle citée ici, qu'au Conseil national



Cliché Mouvement Féministe
M^e Marie MICOL
Administratrice du Mouvement

sympathiques, trois tables abondamment fleuries, adossées perpendiculairement à la table d'honneur groupèrent un grand nombre de joyeuses convives. Le menu avait été soigneusement préparé et chacun apprécia la « truite universitaire », la « poêlée diplômée », les « fruits académiques » et le reste; et l'on félicita chaleureusement la maîtresse de maison, en l'espèce, M^e Ginsberg secrétaire du Club et membre de notre association.

Les discours furent brefs, mais substantiels. Dans une allocution d'une belle envergure, M^e le Dr. Schaezel nous promena à travers Genève, de l'Athénaïe, qui symbolise le passé, à l'Institut des hautes études et au Club international, foyer d'entente internationale. M^e Schaezel insista sur le rôle que jouent les forces spirituelles dans le développement de la compréhension internationale. M^e Zollinger, au nom des Sections invitées, remercia la Section de Genève de sa réception cordiale, et la félicita de son développement rapide et de son activité intense. M^e E. Goud qui représentait plusieurs associations féminines suisses, loua, dans une charmante improvisation, la collaboration fraternelle des intellectuelles et des femmes des classes laborieuses pour un avenir meilleur; M^e Cuchet-Albaref charma son auditoire en lisant quelques uns de ses plus beaux vers; enfin, M^m Schreiber-Favre et Eder nous firent part de leurs impressions d'Amérique et résumèrent à notre intention les travaux du Conseil de la Fédération internationale au congrès de Wellesley (Et-Us). Puis on leva la séance et chacune s'en fut prendre son train gardant bon espoir de renouveler l'an prochain des journées aussi intéressantes.

J. M.

Entre nous

Le Comité du Mouvement ayant tenu, dans le courant de novembre, sa réunion annuelle à Lausanne, le désir a été exprimé par plusieurs

un orateur aurait dit: Quand une dame dit *non*, elle veut dire *peut-être*; si elle dit *peut-être*, cela signifie *oui*. Si elle disait *oui* tout nettement, ce ne serait plus une dame. — A quoi s'amuseront nos honorables!

J. V.

Georges RAMBERT, Dr en droit: *Le droit de la guerre et le pacte Briand-Kellog*. Librairie Payot & Cie, 1931.

Dans cette très intéressante brochure, l'auteur détermine d'abord dans quelle mesure le droit international autorise la guerre en posant en principe que la guerre est juste lorsqu'elle a pour but la défense d'un droit, injuste dans le cas contraire et qu'est condamnée ainsi la guerre d'intérêt. « Les guerres d'intérêt représentent cependant le but essentiel poursuivi par les états-majors des armées nationales ». L'auteur étudie les problèmes qui se posent lorsqu'un conflit juridique est soutenu de part et d'autre par les armes, puis les limitations imposées à la violence par l'intervention dans le droit des principes humanitaires, examinant comment à l'heure actuelle certains principes de morale ont une valeur juridique. L'historicité des conventions internationales condamnant le recours aux armes conduit au grand acte en faveur de la paix: le pacte Briand-Kellogg du 27 avril 1928, cette condamnation du *Jus bellum*.

J. V.

Almanach socialiste 1932, édition « La Sentinel » La Chaux-de-Fonds. Prix: 80 ct.

Bien illustré et très intéressant avec ses chroniques et ses biographies, ses articles sur l'Union syndicale, la grève générale de 1918, l'ascension du professeur Picard dans la stratosphère, la tragédie du *Saint-Philibert*, etc. Des contes, des mots pour rire et des récréations variées feront la joie des grands et des petits lecteurs.

J. V.

de ses membres¹ qu'un aperçu de son travail soit donné ici, afin d'associer plus étroitement nos lecteurs aux difficultés comme aux joies que rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche Administration et Rédaction, et les mettre au courant de bien des petits détails de la vie de notre journal, dont il est difficile de se rendre compte à distance. Chacun aussi sera certainement désireux de savoir l'influence du changement de format et de présentation sur le nombre de nos abonnés. Nous publions donc ci-après quelques extraits du rapport de Mme Micel:

« ... L'année 1931 fut, comme je le disais familièrement, l'année de la grande offensive. C'est bien une offensive que nous avons déclenchée contre le public ignorant nos idées, ou indifférent, ou même hostile, quand nous lui avons lancé coup sur coup douze mille quatre cents exemplaires de notre journal. C'est bien aussi une sorte de bataille que cette entreprise dans laquelle votre Administratrice a reçu force horions sous forme de refus aigres, de critiques incompréhensives ou acerbes de la part de quelques-uns qui parfois, en renvoyant le journal, semblaient vouloir renvoyer l'Administratrice à ses marmites! de critiques, parfois, hélas! justifiées pour des faits dont elle n'était pas responsable mais qu'elle devait quand même endosser; et démolis avec notre maison d'édition... Mais tout cela c'est du passé. Les épisodes qui semblent tragiques au moment où ils se produisent ne paraissent plus que comiques dans le lointain. Le résultat final a été bon. On peut rire.

... Voici, maintenant, les différentes étapes de notre travail de lancement.

Après avoir établi une liste aussi complète que possible des Sociétés féminines et mixtes de Suisse romande capables de s'intéresser au Mouvement, nous leur avons envoyé en notre nom une circulaire pour les informer de nos intentions de changement de format, du travail que nous voulions entreprendre, et les prier de nous communiquer les noms de leurs membres. Nous nous adressâmes ainsi à une soixantaine de Sociétés, dont 43 répondirent. Nous leur demandions également de bien vouloir recommander le Mouvement nouveau modèle à leurs membres, à l'occasion de leur prochain envoi de circulaires, ou de leur prochaine Assemblée générale, ce que bon nombre firent de façon très encourageante.

Il m'arriva donc 43 listes, pour la plupart claires, nettes et bien ordonnées, et ma gratitude va à toutes celles qui se sont donné tant de peine pour établir avec tant de soin l'état des membres de leur Société. Ces listes furent pointées, comparées avec les nôtres, puis entre elles, afin d'éviter les emplois à double. Cependant, malgré ce pointage, très minutieux, bien des noms m'échappèrent, d'abord tout simplement, par ma faute, du fait qu'après un certain temps, tous ces noms relus tant de fois finissaient par danser la sarabande devant mes yeux; mais ensuite aussi par le fait que beaucoup de personnes figuraient sur une liste avec leur adresse personnelle et sur une autre avec leur adresse professionnelle, et aussi parce que, à la suite de déménagements, on attribuait deux adresses différentes à la même personne. Or, comment aurais-je pu déneler la vérité?... Et c'est au moment des envois de remboursements que les complications augmentèrent... avec les réclamations! Beaucoup de destinataires comprirent les difficultés devant lesquelles j'avais été placée, et très obligamment me donnèrent les explications; d'autres... eh bien! ne le compriront pas, et c'est encore moi qui eus tort.²

... Notre premier numéro de 1931 partit dans ses nouveaux atours au nombre de 3262 exemplaires supplémentaires à ceux de nos abonnés. Je passe sur les péripéties des « retours », des envois suivants, des lancements successifs de ces numéros, des remboursements postaux, etc....

¹ Le Comité du Mouvement, qui s'efforce de représenter les différentes régions et les différentes tendances de la Suisse romande où nous comptons des abonnés, est composé actuellement de Mme et Mme Marg. Chauvinat, Marg. Gourd, Marie Micel, Mariette Schaeffli, pour Genève; S. Bonard, Lucy Dutoit, Jeanne Friedli, A. Leuch, A. de Montet, Elsa Serment et M. A. Truan, pour Vaud; Mme Emma Porret, Mme Vuillermoz-Challandes, pour Neuchâtel, auxquelles le Comité vient de décider d'ajouter Mme R. Colin, professeur à Neuchâtel.

² Cette question des adresses doubles étant une de celles qui compliquent le plus souvent notre tâche, le Comité du Mouvement a désiré attirer tout spécialement à cet égard l'attention de nos abonnés, lorsqu'ils changent d'adresses, lorsqu'ils veulent bien nous annoncer un nouvel abonnement, ou encore tout simplement lorsque payant le leur par chèque postal, ils inscrivent sur leur formulaire leur nom et leur adresse. Comment, en effet, notre Administration peut-elle deviner que Mme Dupont-Durand est exactement la même personne que Mme Paul Dupont? surtout si son domicile est situé à la Grand'Rue, et son magasin à la rue du Marché?... Si la ville est petite et la poste complaisante, ceci n'a pas grand inconveniit pour la correspondance locale; mais la situation change quand l'Administration est à Genève, et qu'il s'agit d'une lointaine localité d'un autre canton. De la force-mérit l'envoi de deux numéros à la même personne, qui parfois proteste sans amertume; de la aussi la remise à la poste de deux remboursements, dont l'un nous est retourné avec indigation et nous vaut des critiques de négligence et de désordre, qu'en conscience nous ne croyons pourtant pas mériter.

pour vous dire aujourd'hui que cet envoi à 3262 nouvelles personnes nous a rapporté un gain de 450 nouveaux abonnés, soit environ de 13 à 14 %. soit encore, si nous comparons nos dépenses pour cette « offensive », qui se sont élevées à 1532 fr., aux 2250 fr. que nous ont apportés ces 450 nouveaux abonnés à 5 fr. l'un, un bénéfice de 698 fr. Bénéfice de campagne, dirons-nous dans notre bilan de 1931, qui ne peut pas être établi avant la fin de cette année; et bénéfice qui n'augmentera pas d'autant notre capital, puisque celui-ci a dû supporter chaque année depuis 1927 un léger déficit d'exercice, dont la totalité en ces quatre ans équivaut à peu près à ce bénéfice. Mais il semble bien qu'actuellement, nous avons rétabli notre équilibre financier, et nous avons en outre gagné 450 abonnés de plus; du point de vue moral aussi, quel gain n'a pas été pour nous cette campagne de propagande?...

... Du point de vue géographique, nos abonnés se répartissent actuellement de la façon suivante:

(en chiffres ronds)

Canton de Genève	31 %
Canton de Vaud	36 %
Canton de Neuchâtel	14 %
Jura bernois	5 %
Canton du Valais	1,2 %
Canton de Fribourg	0,8 %
Canton du Tessin	0,7 %
Suisse allemande	6,8 %
Étranger	2,0 %

... Ajoutons enfin que nous faisons un service d'échange avec 42 journaux suisses et 45 journaux étrangers, soit au total 87 périodiques.

M. Micel.


**Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin**
 Le « Banc des Mineurs » dans le canton de Vaud.

Notre film a obtenu à Lausanne, le 26 novembre, un grand succès. La Salle de la Maison du Peuple était pleine comme un œuf frais et le public semblait tout à fait sympathique à nos idées, il paraissait approuver le film. Le succès a été tel que *Le Banc des Mineurs* sera projeté de nouveau à la Maison du Peuple, le mercredi 29 décembre.

Il a passé à Lucens le vendredi 27, dans la grande salle, en présence de 129 et quelques spectateurs des deux sexes, sans qu'on puisse dire quels étaient leurs sentiments. La séance avait été organisée par Mme Chevalley, institutrice à Sarzens, centre de l'activité suffragiste de Lucens.

S. B.

A Morges, *Le Banc des Mineurs* a passé le 19 novembre. Le Comité, soucieux d'avoir le plus grand nombre possible d'auditeurs, n'avait rien négligé pour faire de la propagande: distribution de 500 programmes illustrés (grâce au cliché obligatoirement prêté par le Mouvement), convocations individuelles de tous les membres, visites aux maîtres et maîtresses de pensionnats, aux directeurs d'usine, invitations aux autorités locales. Nous avons été bien reçus partout, et chacun a mis du sien pour la réussite de notre soirée.

Nous avions mis à un prix très bas la finance d'entrée; aussi nos efforts ont-ils été largement récompensés en voyant la grande salle du Casino se remplir comme aux jours de fête. Il n'y a pas eu une note discordante, mais une attention soutenue pour voir passer le film ou écouter les quelques paroles pleines d'apôts propos qu'un auditeur bénévole a bien voulu ajouter à deux reprises durant la séance. Le public a été satisfait, si l'on en juge d'après les réflexions entendues à la sortie et les commentaires les jours suivants.

M. F.

De Vevey arrive également la nouvelle d'une séance fort bien réussie. A qui le tour maintenant?

Protection de l'ouvrage.

Vendredi 4 décembre, au Lyceum, à Lausanne, sous les auspices du Suffrage féminin, Mme Thibert, fonctionnaire au B.I.T., a parlé de la protection de l'ouvrage, de sa défense physique, de sa défense économique et montré les progrès obtenus.

Mme A. Quinche s'était chargée d'exposer rapidement les principes de l'*Open Door*, qui craint pour les ouvrières cette protection légale. Mme Leuch, Mme Girardet-Vieille, M. Muret, prirent part à la discussion; des exemples vécus montrèrent la difficulté de la tâche et combien sou-

¹ Il n'est pas inutile d'indiquer ici que notre budget annuel de dépenses ne comprend que fort peu de frais de collaboration, presque tous nos collaborateurs écrivant dans le Mouvement pour l'amour de la cause; point de frais de rédaction, ou de direction, et point de frais non plus d'administration, ceux-ci étant supportés par une autre bourse que celle de notre journal. Il est évident que si nous devions faire face à toutes ces dépenses, ce serait par un déficit notable que boucleraient nos comptes.

vent en Suisse, la loi, faite par les hommes, sous prétexte de protéger la femme, l'écarte d'une tâche intéressante et bien rémunérée, ou l'exclut d'une protection justifiée (exemples: la sommelière, la garde-malade).

S. B.

A la veille de la Conférence du Désarmement.

La conférence annoncée sous ce titre de M. Ernest Bovet, secrétaire général de l'Association suisse pour la S.d.N., avait amené lundi soir un très nombreux public dans les locaux de l'Association genevoise pour le Suffrage, organisatrice de cette séance. Et certes, ce public n'a pas été déçu dans son attente, car rarement il lui fut donné d'entendre une conférence sur ce sujet si discuté du désarmement aussi claire dans sa forme, aussi documentée dans son argumentation et aussi émouvante et convaincante dans sa périaison. Après avoir montré en toute franchise toute la complexité du problème et tous ses différents aspects, et marqué aussi l'évolution de l'opinion à son endroit, M. Bovet a appuyé son exposé, soit sur le volume récemment publié par les soins de l'Union Interparlementaire: *Que sera la prochaine guerre?*, soit sur les études faites en matière de guerre aéro-chimique par des spécialistes de tous pays, leur empruntant les détails les plus saisissants, justement vu la sécurité absolue de leurs sources. Que l'on puisse après cette nier que la prochaine guerre ne sera pas l'affondrement complet de cette civilisation dont nous sommes si fiers, c'est faire volontairement politique d'autruche. Mais ce n'est pas seulement sous le signe de la peur et de la nécessité qu'il faut envisager en face le problème du désarmement, c'est aussi sous celui de la foi; et ici le conférencier a trouvé des paroles qui ont été au fond de l'âme de ses auditeurs, en faisant appel à la croissance innée que chacun de nous porte en soi à un idéal bien supérieur aux intérêts matériels, auquel peut se réclamer le principe du désarmement, tel que l'on va tenter malgré toutes les difficultés, de commencer à le réaliser à Genève.

En remerciant en termes émus M. Bovet Mme Gourd, qui présidait, a rappelé qu'il n'était pas seulement un apôtre de l'idée de la S. d. N. et de la paix, mais que la cause du féminisme avait toujours trouvé en lui un partisan convaincu et fervent; puis elle a donné la parole à Mme Marie Butts, secrétaire du Bureau International du Travail d'Education, qui a fait un récit extrêmement vivant des récentes séances de la Conférence convoquée à Paris en faveur du désarmement sur l'initiative de Lord Robert Cecil. Et cette séance qui est un nouveau succès à l'actif des suffragistes genevoises, s'est terminée comme de coutume par un échange d'idées animé autour de la traditionnelle tasse de thé.

E. G.

Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin

Au début de la séance tenue à La Chaux-de-Fonds le 21 novembre 1931, lecture fut donnée du rapport général présenté par la Présidente cantonale, Mme Huguenin. Une enquête faite par le Comité cantonal sur l'activité des femmes dans les églises du canton a démontré que les Neuchâteloises travaillent, mais qu'elles ne semblent pas désirer le titre de conseillères de paroisse, ni celui d'anciennes. Une motion de M. César Peillon, présenté au Synode de l'Eglise indépendante, réuni à Couvet, demandant l'éligibilité des femmes en matière ecclésiastique, n'a pas encore abouti. Une tentative de fonder une section suffragiste à Dombresson n'a pas donné jusqu'ici de résultats positifs.

On passe ensuite à l'élection du Comité cantonal, et Mme Cécile Clerc, de Neuchâtel, qui s'est fait remarquer par son activité dans les questions de protection de l'enfance et d'autorité tutélaire, est nommée Présidente cantonale de l'Association.

Après le thé, offert avec la liberalité et la bonne grâce coutumières aux suffragistes de La Chaux-de-Fonds, M. Burger, pasteur aux Eplatures, expose ses vues sur *le rôle des femmes dans l'Eglise*. En matière ecclésiastique, M. Burger engage les femmes à ne rien demander de plus que ce qu'elles ont. Il voit de multiples difficultés au pastoral exercé par des femmes, mais il les admettrait, à la rigueur, dans les assemblées ecclésiastiques en qualité de conseillères de paroisse, à condition qu'elles revendiquent cette charge au nom d'une « vocation » et non pas d'un « droit ». La discussion qui suit est d'autant plus animée et intéressante que les opinions en présence sont irréductibles. Les suffragistes opposent d'excellents arguments à ceux du conférencier, mais les opinions se meuvent sur des plans différents et M. Burger se retire, souriant, non convaincu, et la séance est levée.

R. C.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et La Tour de Peilz, décembre 1931.

Mesdemoiselles et chères Alliées,

Selon les décisions prises à l'Assemblée générale de Vevey, nous vous envoyons aujourd'hui, à la place de notre rapport habituel, l'*Annuaire des Femmes suisses*. Veuillez lire faire bon accueil et le recommander aux membres de votre Comité et de votre Société, ainsi qu'à vos connaissances et amis. Le prix du livre étant peu élevé et son contenu étant indispensable à la bonne marche de beaucoup de nos Associations, vous êtes en droit de lui faire de la réclamation avec conviction. Pour nos Sociétés, le prix de souscription de 4 francs sera maintenu jusqu'au 15 décembre.

Nous vous signalons la nouvelle Union suisse pour le travail à domicile, qui va établir un secrétariat permanent à Zurich, et à laquelle l'Alliance s'est affiliée. Cette Union est destinée à favoriser le travail à domicile, à grouper les institutions publiques et privées qui s'y intéressent, soit comme entrepreneurs, soit comme intermédiaires ou comme vendeurs. De cette façon l'entente sur la nature et la quantité des produits à fabriquer peut être facilitée, ainsi que l'accomplissement en commun de certaines tâches

(éducation professionnelle à domicile, conseils aux entreprises, recherches de nouveaux débouchés, etc.).

Nous prions toutes celles de nos Sociétés qui s'occupent d'ouvrages ou qui désirent contribuer à la réalisation d'un but social de l'Union, de nous écrire à ce sujet et de nous faire connaitre leur activité spéciale dans ce domaine. Nous pourrons ainsi les tenir au courant des décisions et des travaux du Secrétariat qui les intéressent.

Enfin, nous vous prions aussi de nous communiquer tous les changements d'adresses suivants dans votre Société, qui nous sont nécessaires pour éviter des retards dans nos envois. Avec nos meilleures vœux pour votre travail de l'hiver, et nos cordiales salutations.

Pour le Comité:

La Présidente: A. de Montet.

La Secrétaire: F. Martin.

A travers les Sociétés féminines.

La détresse des Homes suisses à l'étranger.

Le Comité central du Lyceum de Suisse, dans sa dernière séance, a reçu une émouvante communication de Mme Kurz, la vice-présidente internationale des Amies de la jeune fille, sur la détresse des Homes suisses à l'étranger. Au cours de ses nombreux voyages pour l'Association Internationale, Mme Kurz a eu souvent l'occasion de visiter ces Homes et de se rendre compte de leur immense utilité.

Les Homes suisses abritent beaucoup d'intellectuelles, jeunes étudiantes, professeurs de français, institutrices âgées qui ont représenté, souvent très dignement, la culture suisse à l'étranger et ils accueillent aussi celles qui cherchent des emplois domestiques. Pour toutes, le Home est un centre, un coin de la patrie où elles aiment à se retrouver.

La fermeture de ces maisons hospitalières serait désastreuse non seulement pour celles qui y trouvent un réconfort matériel et un abri en temps de chômage, mais cela aurait un effet fâcheux sur le moral des colonies suisses, qui souvent déjà se plaignent qu'on les oublie dans la mère-patrie. Les Homes suisses ne dépendent pas des Amies de la jeune fille, mais des colonies suisses à l'étranger; ils reçoivent des subventions de la Confédération, et de six cantons, par un concordat: Berne, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud et Genève. Les Amies de la jeune fille, qui travaillent en étroite collaboration avec les Homes, leur envoient aussi des dons. Ceci est assez suffisant tant que nos colonies suisses étaient prospères, mais actuellement leurs ressources diminuées suffisent avec peine à l'entretien de leurs œuvres, et les Homes voient également diminuer leurs recettes, du fait du chômage de leurs pensionnaires: jeunes filles vivant des leçons qu'elles donnent, institutrices dont les minces ressources s'épuisent, ne paient que difficilement le prix de pension, même réduit.

La disparition de nos Homes porterait certainement une atteinte à notre prestige à l'étranger. Déjà les Homes de Varsovie et de Hambourg n'ont pu être rouverts après la guerre, celui de Londres s'est fermé en 1926, celui de Francfort en 1931, et nous savons qu'en Angleterre on s'est étonné que la Suisse laissez faire ce foyer si précieux pour femmes, jeunes ou vieilles, qui doivent gagner leur pain à l'étranger.

Le Lyceum considère comme un devoir d'entreprendre une action de secours en faveur de cette œuvre suisse, menacée dans son existence, œuvre déjà ancienne puisque le premier Home suisse a été fondé à Vienne en 1868, grâce à l'abnégation et au dévouement d'une famille de grande valeur, Mme de Blaiveville, qui a également fondé celui de Budapest. Il existe encore des Homes suisses à Paris, Berlin, Leipzig et New-York.

Les Groupes du Lyceum-Club s'engagent à trouver des ressources pour leur venir en aide, les uns par la vente de cartes postales, les autres organisent des soirées et des conférences; ils espèrent trouver de l'écho dans le public. Tous les dons seront reçus avec reconnaissance par les présidents de Groupes; ils peuvent aussi être déposés dans les Clubs.

B. R.

Union des Femmes de Genève.

L'activité d'automne a débuté par l'inauguration avec musique et thé, du restaurant anti-alcoolique de la Rotisserie, auquel l'Union donne son appui moral. Ce restaurant-crème sert des repas des prix modérés, fait les régimes et donne du thé à 4 heures.

Plusieurs conférences sur des sujets variés ont été entendues pendant ces dernières semaines: *La présentation de la figure morale d'Edouard Schuré au moyen de son écriture*, par Mme Alea Schuler, *Voyage à Toronto*, avec projections lumineuses par Mme Jomini, présidente de l'Union des Femmes de Nyon, enfin *La protection spéciale des travailleuses*, conférence contradictoire par Miss Rodgers, représentante de l'*Open Door International* et Mme Marguerite Thibert, Dr. es-litteres.

R. B.

A NOS LECTEURS. — Notre journal étant toujours expédié le vendredi, et le vendredi de l'expédition de notre prochain numéro étant le jour même de Noël, force nous sera donc de retarder quelque peu la parution de ce numéro, qui, tout en portant la date du 26 décembre, ne pourra être dans les mains de ses lecteurs que quelques jours plus tard. Ce numéro sera d'ailleurs un numéro spécial de Noël, avec de plus nombreuses illustrations, des réponses à une enquête parmi des féministes connues, des interviews, une partie littéraire, etc., etc.